



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 10 Août 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Août.* — Il est impossible de peindre la satisfaction qu'on a ressentie ici, en apprenant la capitulation de la ville de Valenciennes. Cette conquête nous ouvre définitivement les portes de la France ; et elle ajoute aux succès des armées combinées, la perspective la plus flatteuse pour les succès de la campagne. On ne devoit pas d'ailleurs s'attendre, en égard aux excellentes fortifications de cette place, au grand nombre de ses munitions de guerre, et à l'abondance de ses vivres, qu'elle capitulât si-tôt.

Ces progrès inattendus des troupes de l'empereur, font que le gouvernement redouble de rigueur sur tout ce qui a quelque rapport à la révolution française. Jusqu'à présent, il étoit permis de s'entretenir paisiblement de ce qui se passe à Paris ; mais la police ne permet plus qu'on jette ses regards de ce côté-là. Nous ne recevons plus ni gazettes, ni journaux de France. Toutes communications sont absolument interceptées avec nos voisins, à l'exception des villes nouvellement conquises.

## FRANCE.

*De Landau, le 2 Août.* — La ville a été au-

jourd'hui proclamée en état de siège. Rien de plus imposant que de voir le désintéressement avec lequel la garnison se livre aux travaux, pour la défense de cette place. Il semble que nous ne formons qu'une même famille ; union, confiance en nos braves généraux, activité pour le service, tout annonce et répond à nos frères de l'intérieur, que nous nous défendrons comme nous en avons fait serment. Nos vivres sont assurés pour long-temps ; toutes nos munitions de guerre et de bouche sont dans le meilleur état possible ; ainsi qu'ils viennent en victorieux par trahison, et ils verront si Landau est comme Mayence.

*De Strasbourg, le 3 Août.* — Au premier jour nous nous attendons à recevoir l'ordre de canonner le fort de Kehl ; mais nos bombes et nos boulets ne feront pas grand-chose, puisqu'on a laissé aux Autrichiens tout le tems de se perfectionner : par-tout on a laissé à l'ennemi le tems nécessaire pour se fortifier.

On nous assure que le cardinal de Rohan sert sous le ci-devant prince de Condé dans l'armée des émigrés ; il a dit que le roi de Prusse lui avoit donné sa parole royale qu'il rentreroit sain et sauf dans son évêché de Strasbourg, mais

qu'en même tems il l'avoit prévenu que les Prussiens voyoient les émigrés de très-mauvais œil.

Les soldats français de la garnison de Mayence se loquent beaucoup des Prussiens; à peine la capitulation fut-elle signée, que nos gens allèrent visiter les Prussiens, qui les reçurent comme des frères, se tenant embrassés en se promenant, et leur donnant à manger et à boire à bouche que veux tu.

Lorsque, dans ces promenades, les Prussiens voyoient des Hessois et autres soldats des Cercles, ils disoient sans ménagemens aux Français: « Ces gens-là ne méritent pas de vous combattre, braves camarades! »

#### ARTICLES DE CAPITULATION

*Proposés par le général Ferrand, commandant les troupes de la République française à Valenciennes.*

A FRÉDÉRIC DUC D'YORCK,

Commandant l'armée combinée du siège de Valenciennes.

*Le général Ferrand remettra au Duc d'York, la ville et citadelle de Valenciennes, aux conditions suivantes :*

ART. 1<sup>er</sup>. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, ainsi que tout ce qui tient au militaire.

ART. I. La garnison sortira par la porte de Cambrai avec les honneurs de la guerre, et mettra bas les armes à la maison de campagne, dite la Friquette, où elle déposera ses drapeaux et canons de campagne, sans les avoir endommagés d'une manière quelconque; il en sera de même des chevaux de cavalerie, artillerie, des vivres et autres services militaires: ceux des officiers leur seront laissés avec leurs épées.

2. Toutes les munitions quelconques, pièces d'artillerie et tout ce qui compose et fait partie de l'armée, lui sera conservé.

2. Refusé.

3. La garnison sortira de la place le sixième jour après la signature de la capitulation, par la porte de Tournay, pour se rendre dans tel lieu de la république que le général Ferrand jugera convenable, avec armes et bagages, chevaux, tambours battans, mèches allumées par les deux

bouts, drapeaux déployés, et tous les canons qu'elle pourra emmener.

3. La garnison sortira le premier d'Août, ainsi qu'il est dit à l'article premier, et comme elle sera prisonnière, 24 heures avant sa sortie, l'endroit où elle se rendra en France pour y prendre la parole d'honneur et le revers des officiers, ainsi que les autres arrangemens relatifs aux soldats qui s'engageront à ne point servir pendant toute la durée de la présente guerre, contre les armées de sa Majesté et celle de ses alliés, sans avoir été échangés conformément aux cartels et sous les peines militaires.

4. Les autres pièces d'artillerie seront évacuées dans la huitaine, après le départ de la garnison, ainsi que les munitions et le mobilier militaire.

4. Refusé pour ce qui concerne l'artillerie et généralement toutes les munitions de guerre et de bouches et autres objets militaires, mais accordé pour tout ce qui est du mobilier personnel des officiers et soldats de la garnison.

5. Les voitures et chevaux nécessaires pour le transport des bagages et pour monter les officiers, seront payés de gré à gré.

5. Il sera fourni, en payant, à la garnison ce qui lui sera nécessaire en voitures et chevaux pour le transport de ses bagages, et les commissaires de guerre qui resteront de sa part dans la place, seront personnellement responsables du retour desdites voitures et chevaux.

6. Il sera fourni le nombre de douze chariots couverts, c'est-à-dire, qui ne seront point visités. Les soldats convalescens en état d'être transportés, seront emmenés, et les voitures nécessaires pour ce transport seront fournies également par les assiégeans.

6. Refusé.

7. Quant aux malades qui ne pourront souffrir le transport, ils resteront dans les hôpitaux qu'ils occupent, soignés aux frais de la république par les officiers de santé qui y sont attachés, sous la surveillance d'un commissaire des guerres, et lorsque ces malades seront en état d'être transportés, il leur sera fourni des voitures.

7. Accordé, bien entendu que les commissaires restés pour l'administration économique des hôpitaux seront soumis à la police militaire, ainsi que ceux dont il est question dans l'article V.;

et que les convalescens seront prisonniers comme il est stipulé à l'art. 3.

8. Les représentans du peuple et toute personne attachée à la république, sous quelque dénomination que ce puisse être, participeront à la capitalation du militaire et jouiront des mêmes conditions.

8. *Tout ce qui n'est pas militaire étant réputé Bourgeois, jouira du traitement accordé à cette classe.*

9. Les déserteurs resteront réciproquement dans les corps où ils sont, sans être inquiétés; à l'égard des prisonniers, ils pourront être échangés.

9. *Refuse. Les déserteurs seront livrés scrupuleusement avant la sortie de la garnison, et l'on fera les perquisitions nécessaires pour trouver ceux qui pourroient être cachés. Les prisonniers autrichiens et ceux des puissances alliées, seront rendus de bonne - foi.*

( La suite à demain. )

Paris. — Les Députés des Assemblées primaires, réunis à tous les Français.

Unité, Indivisibilité de la République, Liberté, Egalité, Fraternité, ou la Mort.

Guerre aux tyrans, guerre aux fédéralistes.

A tous les braves Sans - Culottes de la République Française.

Les envoyés de toutes les sections du Peuple à la grande réunion des Français à Paris, le 10. Août.

Frères et Amis,

Calmez, calmez vos inquiétudes: la Patrie notre mère commune, vient de sourire à l'union intime de tous ses enfans. Paris n'est plus dans la République, mais la République entière est dans Paris. Nous n'avons tous ici qu'un sentiment; toutes nos âmes sont confondues, et la Liberté triomphante ne promène plus ses regards que sur des Jacobins, des frères et des amis.

Ah! Nos camarades! Nos amis, nous sentons trop pour pouvoir parler beaucoup. Qu'ils tremblent, ceux qui ont voulu fédéraliser la France! Nous avons juré l'Unité de la République, et ce serment sera l'arrêt de mort

de tous les intrigans, de tous les traîtres, de tous les conspirateurs.

Le *Marais* n'est plus; nous ne formons ici qu'une énorme et terrible MONTAGNE, qui va vomir ses feux sur tous les royalistes et les suppôts de la tyrannie. Périissent les libellistes infâmes qui ont calomnié Paris! la mort seule peut expier un forfait aussi grand..... Mais non, ils vivront pour endurer le supplice de l'Égalité, et témoins de notre bonheur, ils seront livrés à d'éternels remords.

Amis, encore un mot et rien de plus.

Nous veillons tous ici jour et nuit; nous travaillons au bonheur commun, de concert avec nos frères de Paris, et nous vous déclarons solennellement que nous ne rentrerons dans nos foyers que pour vous annoncer que LA FRANCE EST LIBRE, et que LA PATRIE EST SAUVÉE.

Il est inutile d'annoncer que cette adresse sublime a été couverte d'applaudissemens. La distribution et l'envoi sont arrêtés à l'unanimité.

§ La presse du pain a été plus allarmante, qu'elle ne l'avoit jamais été; une multitude immense s'étoit portée dès les 8 heures du soir, aux portes des boulangers, s'y est accrue et y a passé la nuit entière pour attendre la première distribution du pain, qui se fait chez les uns à 5 heures du matin, et chez d'autres à 6. Cette pénurie des subsistances a renouvelé ces scènes affligantes qui s'étoient passées en dernier lieu. Une femme enceinte a été foulée aux pieds et a expiré quelques heures après. Dans un autre quartier une jeune fille a eu le bras cassé; plusieurs autres ont été culbutés dans la boue et grièvement blessés. Le conseil-général de la commune a pris les plus sages mesures pour arrêter le cours du désordre. La plus efficace, sans doute, c'est l'arrivée des farines qui continuent de nous venir de toutes parts. Les citoyens n'en ont pas pour cela perdu de vue les travaux du Champ-de-Mars, et on les a vu s'y rendre au son du tambour, pendant toute la journée.

§ Le tribunal a condamné à la peine de mort, *André Jonas*, âgé de 31 ans, ci-devant garde française, et depuis, cavalier dans la gendarmerie nationale, atteint et convaincu d'avoir tenu dans le courant du mois de mars, tant dans le café du citoyen Fillon, boulevard du temple,

que dans d'autres endroits dudit boulevard en présence de plusieurs témoins, des propos attentatoires à la souveraineté du peuple, tendans au rétablissement de la royauté et à la dissolution de la république.

L'exécution a eu lieu Jeudi huit, sur la place de la révolution.

§ Il s'est élevé une vive discussion pour savoir s'il y auroit des illuminations la nuit du 10 août; sur l'avis du substitut du procureur de la commune qui a observé que les chandeliers profiteroient de cette circonstance pour augmenter la chandelle, le conseil-général a arrêté qu'il n'y auroit pas d'illumination.

CONVENTION NATIONALE

( Présidence de Hérault Séchelles. )

Séance du Vendredi 9 Août.

Il y a eu séance hier au soir pour le renouvellement du bureau; Hérault-Séchelles a été nommé président.

Après cette élection, il a été décrété qu'il seroit fait une nouvelle liste des membres de la convention, sur laquelle seront inscrits les noms des nouveaux députés suppléant ceux qui ont été mis en arrestation.

La commune de Thonneins, située dans le canton de Trouvein, district de Bayeux, département des côtes du Nord, a demandé Louis XVII pour roi, et le rétablissement du cl. rgé.

Germain le Normand instruit la convention que la fameuse cloche de la cathédrale de Rouen, connue sous le nom de Georges d'Amboise, vient d'être détruite. Il présente à la convention une médaille faite des plus petits morceaux qu'il a scrupuleusement recueillis.

Barrère confirme la victoire sur les révoltés; ils ont été chassés de Doué avec perte de 600 hommes.

Décret portant qu'il sera établi dans chaque district un magasin de grains qui seront placés dans les maisons d'émigrés les plus convenables.

Il sera remis au conseil exécutif une somme

de 100 millions pour l'achat du bled dans les départemens, et principalement chez l'étranger.

Mariton - Montéau de retour des armées de la Moselle communique quelques faits relatifs à la capitulation de Mayence. Il accuse l'état-major de la garnison d'avoir rendu la place sans en prévenir les soldats; il dit que tous les patriotes ont été pendus à l'exception de 4 qui se sont sauvés déguisés. Il inculpe aussi les commissaires d'y avoir laissé manquer les vivres. Robespierre, qui se rend garant du patriotisme des commissaires, demande que Mariton signe sa dénonciation. Si ces faits sont prouvés, il faut que les officiers-généraux soient punis ou le dénonciateur.

David a lu le projet de la fête qui doit être célébrée demain.

86 arbres indiqués au jardin des Thuilleries sous le nom d'un département, recevront les députés de chaque département. Le doyen d'âge de chacun recevra son instruction pour la fête.

Rapport sur Brest. Décret qui ordonne que le procureur de la commune et son substitut se rendront sous huit jours à la barre pour rendre compte de leur conduite, arrestation et suspension de tous les administrateurs rebelles de Brest.

Les revoltés sont entrés dans Loudun la nuit du 4 au 5, ils y ont commis les plus horribles brigandages sans que les corps administratifs s'y soient opposés.

Le citoyen Thibaut procureur-syndic de la Dordogne, est destitué de ses fonctions, le décret qui le met en état d'arrestation, est rapporté: libre à lui de se retirer où bon lui semblera.

Détails sur l'incendie d'Huningue, les auteurs traduits au tribunal révolutionnaire. Les commissaires chargés de faire en sorte que les fontaines de la ville qui ont tari le jour de l'incendie, continuent de couler.

P. S. Nous prevenons nos lecteurs que tous les ateliers étant fermés aujourd'hui 10 Août, et n'y ayant point de séance à la convention, nous ne donnerons pas de Numéro Dimanche.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3. Prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année y. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cet t sous.